



Qu'advient-il des animaux de compagnie à la séparation des conjoints et des époux?

Août 2024

Un divorce ou une séparation peut créer bien des changements et des questionnements pour un couple. Qui gardera la maison? Qui aura la garde des enfants? Qui gardera Grisou? Quant à cette dernière question, la loi considère maintenant que les animaux de compagnie sont « des êtres doués de sensibilité [ayant] des impératifs biologiques¹ ». Toutefois, le droit de la propriété leur est toujours applicable et ils sont donc considérés comme des biens meubles, telle une télévision, lors de la séparation.

Lorsque les conjoints de fait se séparent, ils conservent chacun les biens qui leur appartiennent. Les époux, quant à eux, conservent les biens qu'ils ont acquis avant le mariage². Si l'animal de compagnie a été acheté ou adopté pendant le mariage, il faudra déterminer qui en est propriétaire.

Lorsqu'il y a mésentente sur l'identité du propriétaire, il est possible d'aller en médiation ou d'adresser une demande au tribunal³ afin qu'un juge détermine à quel conjoint appartient l'animal.

Pour ce faire, plusieurs facteurs sont considérés⁴, notamment :

- Qui a payé pour l'achat/l'adoption de l'animal?
- A-t-il été donné en cadeau à l'autre conjoint?
- À quel nom est-il enregistré auprès de la SPCA et de la clinique vétérinaire?
- Qui paie les dépenses liées à l'animal (nourriture, soins, etc.)?
- Qui s'en occupe au quotidien?

Le tribunal pourrait conclure que les ex-conjoints sont copropriétaires de l'animal. C'est le cas si ce dernier a été adopté ou acheté pendant la vie commune et que l'intention du couple était d'en être tous deux propriétaires, et ce peu importe le nom qui figure sur les papiers d'achat ou d'adoption de l'animal. Dans ce cas, si les ex-conjoints ne s'entendent pas à l'amiable, le tribunal pourra trancher afin de mettre fin à l'indivision et choisir qui pourra le garder⁵.

Il est toutefois possible de prévenir cette situation en rédigeant un contrat qui prévoit qui gardera l'animal en cas de rupture. Le contrat devra être respecté par les ex-conjoints et les ex-époux lors de la séparation⁶.

L'état du droit sera peut-être amené à changer dans les prochaines années vu l'amélioration constante des droits des animaux. La Colombie-Britannique en est un exemple puisqu'un juge a pu ordonner la garde partagée d'un chien à la suite de changements apportés à la loi quant au statut juridique de l'animal de compagnie⁷.

Pour toute question, nous vous rappelons que les avocats du Centre de justice de proximité demeurent disponibles, peu importe le domaine de droit.

N'hésitez pas à communiquer avec nous au **418-412-7722!**



Me Camille Godin
Agente à l'information juridique

¹ *Code civil du Québec*, chapitre CCQ-1991, art. 898.1.

² *Id.*, art. 450 par. 1.

³ Lorsqu'on s'adresse à la Cour des petites créances, la valeur de l'animal doit être moindre que 15 000\$ et il faut également réclamer une somme d'argent (par exemple, des dommages-intérêts), voir : < <https://www.quebec.ca/justice-et-etat-civil/petites-creances/poursuivre/revendication-bien> >.

⁴ « Qui garde l'animal de compagnie en cas de divorce ou de séparation? », JuridIQ, Gouvernement du Québec, [en ligne] : < <https://juridicq.gouv.qc.ca/separation-et-divorce/domicile-biens-argent/biens-et-argent/qui-garde-l-animal-de-compagnie-en-cas-de-divorce-ou-de-separation> >.

⁵ *Quesnel c. Dumas*, 2022 QCCQ 5638.

⁶ « Qui garde l'animal de compagnie en cas de divorce ou de séparation? », préc. note 3.

⁷ « Un juge ordonne la garde partagée du chien à un couple séparé », Radio-Canada, ICI Colombie-Britannique, 19 avril 2024, [En ligne] : < <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2066409/couple-garde-partagee-chien> > et « Les animaux de compagnie, bientôt considérés comme membres de la famille en cas de divorce », Radio-Canada, ICI Colombie-Britannique, 27 mars 2023, [En ligne] : < <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1966735/divorce-animal-compagnie-garde-partagee-droit-avocat-tribunal> >.